

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 55 (1984)

Heft: 2: Informatique (I) : des utilisateurs avertis

Artikel: Une expérience dans une étude d'avocat et notaire

Autor: Amgwerd, Dominique

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824428>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

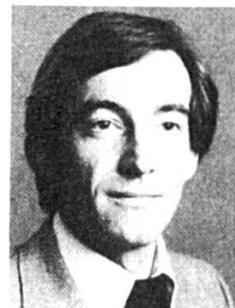
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une expérience dans une étude d'avocat et notaire



L'évolution – ou plutôt la révolution – technologique de ces dernières années m'a incité à doter mon étude d'avocat et notaire d'un instrument de travail qui apparaît à ceux qui l'utilisent comme un outil indispensable : l'ordinateur.

Cet appareil rend de nombreux et de précieux services, que ce soit comme pure banque de données pour la doctrine et la jurisprudence ou comme auxiliaire de la gestion de l'étude.

Il est extrêmement difficile pour un profane de faire un choix tant le marché est vaste. En premier lieu, il faut savoir ce que l'on attend de l'ordinateur : traitement de texte, facturation, comptabilité, fichiers de clients, banque de données. Il faut ensuite s'initier sommairement à son utilisation afin de faire son choix en connaissance de cause, sans être la victime de la publicité très forte en ce domaine. Mon choix a été dicté par la qualité des programmes et la simplicité de leur utilisation.

Dans l'activité de mon étude, le travail le plus important réside dans la rédaction de documents de toutes sortes : pièces de procédure pour les tribunaux, avis de droit, actes notariés, correspondance. Il importe que le choix des mots, des expressions et des références soit exact. Une erreur ou une tournure peu claire peut provoquer un procès au lieu de solutionner le problème. C'est pourquoi je me suis attaché d'emblée à un programme de traitement de texte assez évolué pour choisir ensuite le type d'appareil adapté à cette première décision.

L'introduction du traitement de texte à titre principal dans mon étude a été une initiative heureuse. Le travail de bureau n'est jamais une fin en soi. Diversifier et simplifier cette tâche est un devoir. Le traitement de texte au moyen de l'ordinateur a amélioré très nettement aussi bien la qualité du travail que les conditions de celui-ci. Il permet une efficacité accrue des secrétaires, un travail plus intéressant et moins répétitif. Ainsi la suppression d'un mot, le déplacement d'une phrase ou d'un paragraphe dans un texte ne pose plus de problème pour l'employée et, simultanément, la sécurité de la reproduction est beaucoup plus grande.

Des travaux répétitifs, la rédaction de statuts de sociétés par exemple, sont grandement simplifiés. La dactylographie de textes longs et difficiles devient presque un jeu d'enfant.

Matériel utilisé

Marque : IBM

Type : Visiotexte

Configuration : 1 unité centrale
256 Ko ; 1 imprimante 40-60 cps ; 1 écran 25 lignes × 80 caractères.

Avant de passer à d'autres applications de l'ordinateur et à d'autres programmes, je développe pour l'instant encore les possibilités du traitement de texte. La comptabilité sera introduite prochainement sur l'ordinateur, ce qui simplifiera des opérations rébarbatives.

**Etes-vous sûr que votre
argent est placé avec autant
de conscience professionnelle
qu'il vous en faut
pour le gagner?**

211.103.110F



**Société de
Banque Suisse**
Schweizerischer
Bankverein



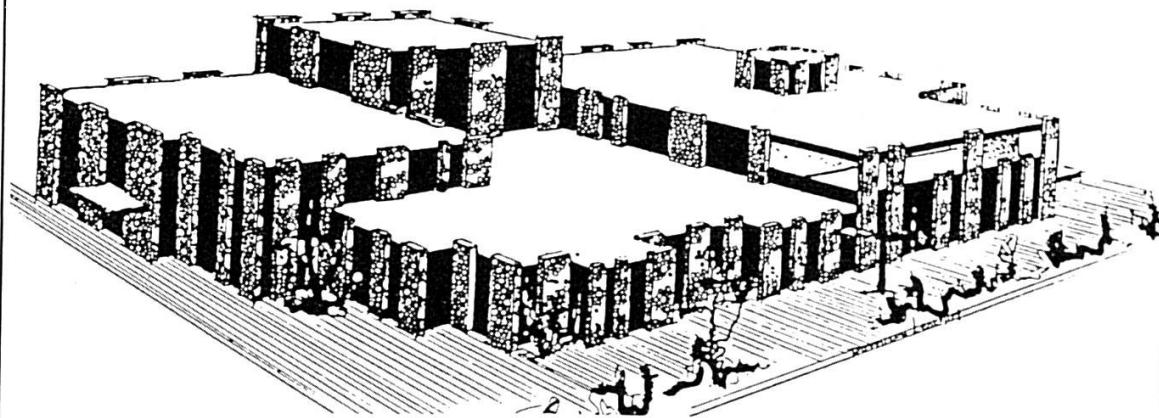
2942 ALLE

Pour une agriculture
jurassienne
moderne et dynamique

Coopérative agricole CENTRE-AJOIE

2942 Alle

Téléphone 066 71 24 24



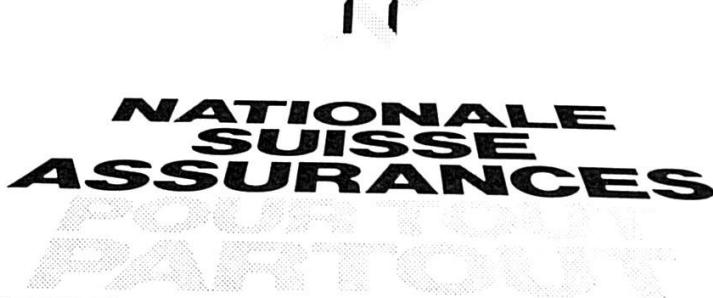
Super Centre Coop - Delémont

Restaurant - Parking

AGENCE GÉNÉRALE R.-C. ROVELLI

Route de Porrentruy 2 – **2800 Delémont**
Tél. 066 22 41 44-45-46

Au service de l'industrie et du commerce jurassiens



Il ne faut pas cacher que l'utilisation d'un ordinateur présente aussi certaines difficultés. Ainsi, la capacité d'adaptation des secrétaires est inégale. Le rôle et la place de la secrétaire et du personnel de l'étude doivent être redéfinis. Il faut bien savoir que l'ordinateur n'est pas une «boîte magique» mais bien, comme certains l'affirment, une «caisse bête» qui ne remplace ni l'avocat ni la secrétaire.

Au début du siècle, on devait certainement dissenser sur l'acquisition d'une machine à écrire. Son utilité n'est même plus remise en cause aujourd'hui. Il en est vraisemblablement de même pour l'ordinateur.

*Dominique AMGWERD
Delémont*

